



# MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal  
N°2021-038  
VOTE DES TAUX DES 2 TAXES LOCALES  
2021**

Séance du : 14 Avril 2021

Date de convocation : 07 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze-avril, à dix-sept heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à JACOB Roland

Absent : FERRIER Nathalie

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les lois de finances,

**Vu** les dispositions de l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dispositions des articles 1609 noniè C, 1640 B et C et 1447-0 du 1 du III de l'article 1636B sexies et de l'article 1609 quinquies C du Code Général des Impôts,

**Considérant** que les bases d'impositions augmentent de 4.62 % entre 2018 et 2019 et que le produit attendu évolue de 4.08 %,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décider de maintenir les taux de référence pour l'année 2021:
- vote les taux de l'année 2021 ainsi :
  - taxe sur le foncier bâti : 44.91 %
  - taxe sur le foncier non bâti : 106.94 : %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :